



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 6728

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la nécessité de renforcer l'organisation du service public des urgences médicales en France. Il lui demande quelle stratégie elle envisage de mettre en oeuvre afin de conférer aux urgences une plus grande efficacité au sein du système hospitalier.

Texte de la réponse

Les services d'urgence sont plébiscités par les français, qui trouvent, 24 h/24 h et 365 jours par an, une réponse à leur problèmes de santé, qu'il s'agisse d'une urgence vitale ou d'une prise en charge non programmée. Ceux-ci font pourtant face, dans certains territoires, ou à certaines périodes de l'année, à des difficultés. La ministre des affaires sociales et de la santé a donc développé trois priorités : - concernant le maillage territorial, conformément à l'engagement présidentiel, l'ensemble de nos concitoyens doit pouvoir accéder aux urgences en moins de trente minutes d'ici 2017. En 2012, 2 millions de Français vivaient à plus de trente minutes de soins urgents. A la fin de l'année 2013, ce chiffre a été divisé par deux ; - s'agissant des phénomènes de saturation des urgences, un programme « gestion des lits » est en cours de déploiement par l'agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux dans plus de 150 établissements. Il doit permettre, notamment en développant les fonctions de gestionnaires de lits, d'améliorer la gestion des flux non programmés. Le développement des filières rapides sera par ailleurs favorisé ; - le ministère des affaires sociales et de la santé procède enfin, en saison hivernale, à l'identification des services d'urgence en tension. Fin 2013, une enveloppe de 15 millions d'euros a permis la mise à disposition de moyens nouveaux pour éviter des tensions trop fortes dans les services. Ces orientations seront complétées par un travail sur la question de l'amélioration de l'accueil aux urgences (conditions et temps d'accueil), pour mieux répondre encore aux besoins des Français. L'ambition portée par le gouvernement est de mobiliser l'ensemble de la communauté médicale et hospitalière, ainsi que les agences régionales de santé, sur des démarches ayant un impact positif sur le fonctionnement des urgences et la qualité des conditions de travail des professionnels.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6728

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5434

Réponse publiée au JO le : [26 août 2014](#), page 7130